REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU RHÔNE

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **17 octobre 2011**

Délibération n° 2011-2499

commission principale : développement économique

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Lyon

objet : Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat (LVE) - Attribution d'une subvention à la Chambre de commerce et d'industrie de Lyon (CCI de Lyon) pour l'animation territoriale et qualité du réseau LVE

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service développement local

Rapporteur : Monsieur Kimelfeld

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 7 octobre 2011

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 19 octobre 2011

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Domenech Diana, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Brachet, Colin, Sécheresse, Barral, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bailly-Maitre, Bargoin, MM. Barret, Barthelémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mme Bocquet, M. Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, MM. Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Fournel, Galliano, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Havard, Imbert, Jacquet, Justet, Lambert, Mme Laval, MM. Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Morales, Muet, Ollivier, Mmes Perrin-Gilbert, Pesson, MM. Petit, Pillon, Plazzi, Quiniou, Réale, Mme Revel, MM. Roche, Rousseau, Rudigoz, Schuk, Serres, Sturla, Suchet, Thévenot, Thivillier, Touleron, Touraine, Uhlrich, Mme Vallaud-Belkacem, MM. Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Mme Yérémian.

Absents excusés : MM. Arrue (pouvoir à Mme Pédrini), Passi (pouvoir à M. Réale), Charles (pouvoir à M. Buna), Desseigne (pouvoir à Mme Lépine), Mme Peytavin (pouvoir à M. Jacquet), MM. Blein (pouvoir à M. Sturla), Balme (pouvoir à M. Claisse), Braillard (pouvoir à Mme Frih), Genin (pouvoir à M. Plazzi), Gillet (pouvoir à M. Geourjon), Mme Hamdiken-Ledesert (pouvoir à M. Serres), MM. Huguet (pouvoir à M. Gignoux), Joly (pouvoir à M. Augoyard), Kabalo (pouvoir à M. Chabrier), Millet (pouvoir à M. Thivillier), Nissanian (pouvoir à M. Roche), Mme Palleja, M. Pili (pouvoir à M. Justet), Mme Roger-Dalbert (pouvoir à M. Grivel), MM. Sangalli (pouvoir à M. Suchet), Terrot (pouvoir à M. Buffet), Mme Tifra (pouvoir à M. Llung), M. Vurpas (pouvoir à M. Crimier).

Absents non excusés : MM. Barge, Albrand, Turcas.

Séance publique du 17 octobre 2011

Délibération n° 2011-2499

commission principale :	développement économique
commune (s) :	Lyon
objet :	**Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat (LVE) - Attribution d'une subvention à la Chambre de commerce et d'industrie de Lyon (CCI de Lyon) pour l'animation territoriale et qualité du réseau LVE**
service :	Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service développement local

Le Conseil,

Vu le rapport du 28 septembre 2011, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Depuis 2004, la Communauté urbaine de Lyon met en œuvre une politique globale dans le domaine de l'entrepreneuriat, en concertation avec ses partenaires regroupés au sein de Grand Lyon, l'Esprit d'Entreprise : Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat (LVE). La Communauté urbaine intervient en tant que coordinateur, promoteur et principal financeur du réseau.

La vision stratégique commune est de faire de Lyon, une ville entrepreneuriale reconnue en Europe, par une offre de services accessibles, de qualité, adaptée aux besoins de chaque entrepreneur pour lui donner les moyens de réussir.

Aujourd'hui, cette dynamique et cette structuration ont permis de placer la Communauté urbaine au rang de première agglomération en matière de création d'entreprises avec 15 000 créations annuelles (hors Paris). De même, l'évolution des créations d'entreprises sur les dernières années a été supérieure au niveau régional et national, et on peut noter qu'une entreprise sur quatre de la Région Rhône-Alpes est créée sur le territoire de la Communauté urbaine. Enfin, Lyon confirme son leadership en France et son positionnement dans les 10 villes européennes les plus entrepreneuriales (classement ECER), soulignant une satisfaction en augmentation des entrepreneurs accompagnés dans le cadre du réseau LVE (68 % en 2007 ; 77 % en 2010).

C'est dans ce contexte que la Communauté urbaine souhaite renouveler son soutien à la Chambre de commerce et d'industrie (CCI) de Lyon pour son action dans l'animation du réseau LVE et la coordination du volet qualité.

Bilan des actions réalisées pour l'année 2010

La CCI de Lyon assure pour le compte de LVE l'animation du volet territorial du dispositif et la mise en place d'actions de structuration locale et d'amélioration de l'accompagnement.

La CCI de Lyon a assuré pour le compte du réseau le pilotage et la mise en place de 3 actions structurantes du réseau :

1 - Structuration et animation des réseaux de proximité

- animation des membres et partenaires du réseau sur les 6 territoires : 22 réunions territoriales sur l'agglomération avec en moyenne 8 structures représentées par réunion territoriale, et une réunion référent territorial,

- mise en place et/ou participation à des groupes de travail thématiques : participation au comité de pilotage du projet mené par la délégation au droit des femmes et le centre d'information départemental des femmes et des familles (CIDFF) et un travail avec les communes de Décines Charpieu et Meyzieu pour le développement d'une offre pertinente sur le territoire,

- présentation du réseau LVE aux structures intéressées par la démarche ou à un public cible et rapprochement des acteurs du pôle emploi dans les réunions territoriales,

- promotion du réseau lors de manifestations et événements (salon des entrepreneurs, manifestation de la CCI de Lyon),

- mise en place de projets territoriaux (concours LVE Portes du Sud) dont certains sont devenus des projets d'agglomération : projet suivi post-création et projet de lutte contre les discriminations dans l'accompagnement à la création d'entreprise,

- consolidation du site https://www.lvepro.com avec un nouveau service : gestion des ateliers ante ou post création en ligne,

- rédaction d'une lettre d'informations auprès des membres du réseau LVE.

2 - Pilotage de la démarche qualité du réseau LVE

- pilotage de la démarche compétence avec l'animation du réseau métiers ayant pour but la professionnalisation des acteurs, et donc l'amélioration de la qualité du service rendu,

- pilotage de la démarche qualité comprenant l'animation de la cellule qualité permettant la gestion du processus de labellisation et la professionnalisation des membres (à ce jour, 28 membres labellisés), le maintien des auditeurs internes au réseau, l'appui et le suivi de la mise en oeuvre des actions, une réflexion sur un nouveau processus de labellisation et de suivi de la qualité.

3 - Gestion des outils informatiques du réseau LVE

- la gestion et le développement de la base de données commune à l'ensemble des membres qui permet le suivi du parcours de création,

- l'animation du site web LVE à travers la mise à jour du site web et du blog, l'actualité du réseau ou de ses partenaires ainsi que la mise en ligne d'interviews et vidéos de créateurs et repreneurs.

La CCI de Lyon participe activement à la démarche de professionnalisation/labellisation, celle-ci et ses 6 antennes ayant été labellisées LVE en juillet 2007 puis re-labellisées en novembre 2009. Elle contribue, par ailleurs, à la base de données commune à l'ensemble des acteurs du réseau, comme n'importe quel autre membre.

Programme d'actions 2011

Les trois grands objectifs poursuivis par la CCI de Lyon en 2011 sont les suivants :

1 - Structuration et animation des réseaux de proximité

- co-animer les réunions des référents territoriaux LVE (réunions régulières, envoi des statistiques trimestrielles concernant leurs territoires, apport de contenu pour leurs réunions territoriales et appui des projets émergeants de leur territoire, etc.) avec le coordinateur territorial de la Communauté urbaine,

- mettre en place un plan spécifique de soutien aux référents afin de les garder mobilisés et de les équiper pour organiser des réunions territoriales pertinentes,

- développer les statistiques de manière plus fine au niveau de la Communauté urbaine afin de pouvoir piloter plus finement et de manière trimestrielle l'action LVE,

- participer aux actions événementielles du réseau LVE et aux actions de communication.

2 - Pilotage de la démarche qualité du réseau LVE

- animation et coordination de la démarche qualité,
- mise en place des groupes de travail métiers pour la démarche de professionnalisation,
- réalisation d'une enquête de satisfaction client pour chacune des structures du réseau LVE,
- réalisation de 8 à 10 audits par un auditeur externe certifié,
- réalisation d'un guide des procédures et du process qualité LVE.

3 - Gestion des outils informatiques du réseau LVE

- faire de LVEPro une véritable plateforme de services pour le réseau LVE,
- animer le site LVE : appui pour l'animation et la mise à jour du contenu ainsi que la prise en charge de la lettre d'informations du réseau.

De manière générale, sur l'ensemble des actions inscrites dans la convention, la CCI de Lyon, en tant que membre du réseau LVE, s'engage à contribuer au développement du réseau, à favoriser le travail en réseau avec les autres partenaires et à assurer la promotion de la démarche sur tout support de communication (dont le site internet) et lors des événements locaux auxquels ils participent (notamment le salon des entrepreneurs). La CCI de Lyon s'engage, par ailleurs, à contribuer au contenu et/ou aux services du site internet LVE.

Modalités de soutien de la Communauté urbaine

La Communauté urbaine a accordé à la CCI de Lyon pour l'année 2010 la somme de 99 000 € et souhaite reconduire, pour l'exercice 2011, sa contribution financière pour la mise en oeuvre de cette action, à hauteur de 101 000 €. Ce financement est accordé dans le cadre de la convention de fonction d'agglomération et de centralité conclue avec la Région Rhône-Alpes pour la période 2010-2016. Le soutien régional est de 121 000 €.

Budget prévisionnel en € pour 2011

Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
honoraires	84 800	ressources propres	38 200
stagiaire	9 000	Région Rhône-Alpes	121 000
salaires et charges	105 000	Communauté urbaine de Lyon	101 000
autres frais de fonctionnement	46 400		
emplois des contributions volontaires en nature	15 000		
Total	**260 200**	**Total**	**260 200**

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission développement économique ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 101 000 € au profit de la Chambre de commerce et d'industrie (CCI) de Lyon pour l'animation territoriale et qualité du réseau Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat,

b) - la convention à passer entre la Communauté urbaine et la CCI de Lyon définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ladite convention.

3° - La dépense de fonctionnement sera imputée sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - exercices 2011 et 2012 - compte 657 380 - fonction 90 - opération n° 2291, selon l'échéancier suivant :

- 80 800 € en 2011,
- 20 200 € en 2012.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 24 octobre 2011.